



## BULLETIN MUNICIPAL N° 15 DE BROTTTE-LES-LUXEUIL

(mois d'octobre, novembre et décembre 2017)

### ***BILLET D'HUMEUR***

Sur le plan international l'année 2017 aura été marquée par une augmentation sans précédent des armes non seulement conventionnelles mais également nucléaires ce qui est un signe inquiétant pour l'avenir de l'humanité.

A contrario, lors de la COP23, il a enfin été reconnu que notre planète a atteint un niveau de surpopulation qui, là encore, ne laisse présager rien de bon pour le futur proche; nous aurons bientôt consommé en 6 mois ce que la terre peut produire en 1 an !

Au niveau européen tout aussi inquiétante est la radicalisation politique de nos territoires grâce à l'aveuglement et à la lâcheté de nos dirigeants.

La France « semble se réformer » mais l'année 2018 devrait connaître encore une augmentation du poids des nos impôts avec les bricoles habituelles (augmentation de la CSG, du tabac, des carburants ... bref la routine).

Voilà la mer sur laquelle le bateau « Brotte-lès-Luxeuil » doit voguer.

Le bilan de l'année 2017 est satisfaisant avec notamment une augmentation sensible de notre trésorerie, la vente de 3 maisons amenant une population jeune au sein du village et le raccordement au réseau de plus de la moitié des habitations.

L'année 2018 verra le jour de notre hangar polyvalent, de l'aire de jeux pour nos enfants et des travaux d'aménagement de notre cimetière.

Je voudrais, ici, remercier toute mon équipe sans laquelle toutes ces réalisations n'auraient pas pu voir le jour.

Je voudrais également vous souhaiter à tous une excellente année 2018 avec tous mes vœux de bonheur, de bonne santé et vous remercier pour la confiance que vous me témoignez.

Bonne lecture.

***Votre Maire, Bernard GIRE***

### ***RAPPEL***

*Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.*

### **Sommaire**

*Billet d'humeur, Rappel, Réunions du Conseil : page 1*

*Halloween, le 11 novembre, Ne nous laissons pas prendre pour des imbéciles, Permanence du Maire : page 2*

*Premier PACS, Noël des enfants, Réunions du Conseil: page 3*

*Réunion du Conseil, Repas des Aînés, Bilan 30 Millions d'Amis, Etat civil: page 4*

*Réunions du Conseil : page 5*

*Réunions du Conseil : page 6*

### ***REUNIONS DU CONSEIL***

#### **Séance du 20 octobre 2017 :**

##### **Décision modificative Budget Principal :**

Une différence entre les prévisions et les réalisations « FPIC » (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal) de 43,00 € a été constatée, il convient de créditer ce poste, par le poste TFH (Taxes foncières et Habitation) surévalué, pour le même montant.

##### **Décision du Conseil : accord à l'unanimité**

##### **Décision modificative Budget Assainissement :**

La ligne de trésorerie de 200.000,00 € souscrite auprès de la Caisse d'Épargne a été remboursée, il convient donc de clôturer cette opération par une somme de 7.200,00 € sur le budget « Installation matériel et outillage », par l'excédent budgétaire à hauteur de 93.086,00 € et enfin par la subvention reçue de l'Agence de l'Eau pour un montant de 99.714,00 €.

##### **Décision du Conseil : accord à l'unanimité**

##### **Assiette des coupes 2018 :**

Sur préconisation de l'ONF et conformément au document de révision d'aménagement forestier 2006-2025, l'assiette des coupes pour l'année 2018 proposée au Conseil, après avis des garants, se présente de la façon suivante:

- Coupes d'amélioration : elles concernent les parcelles **29** pour

*Suite page 3*

## HALLOWEEN

A l'initiative des jeunes mamans notre village a vu défiler dans ses rues, lors de l'après midi du lundi 31 octobre, des petits monstres à la recherche de bonbons.



Les plus osés tapaient aux portes des habitants pour réclamer des sucreries tandis que les plus timides attendaient patiemment que la récolte soit bonne. Au retour, et comme on peut le constater sur la photo, des centaines de bonbons étaient débarrassés sur une table de la salle communale afin de procéder au partage du butin. Bravo aux mamans qui se sont investies pour cette deuxième année d'halloween.

## LE 11 NOVEMBRE

En raison de l'absence du Maire (alité pour maladie) c'est le Premier Adjoint qui l'a remplacé au pied levé et la cérémonie a pu être commémorée normalement.



Les Brottains étaient peu nombreux ce jour là en raison d'un temps particulièrement exécrable (pluie + vent).

Après la lecture du message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, la parole fût donné à Clémence pour la lecture du message de l'UFAC. L'appel aux morts, suivi du dépôt de gerbe par Jean COLOMBAIN, de la minute de silence et de la Marseillaise musicale ont clôturé cet indispensable événement.

Le Premier Adjoint a alors invité les participants à se diriger vers la salle communale pour le verre de l'amitié.



## NE NOUS LAISSONS PAS PRENDRE POUR DES IMBECILES !

*Vous connaissez tous ma mobilisation contre le transfert de compétence Eau et Assainissement au profit de la Communauté de Communes.*

*La funeste loi « NOTRE » comme les lois précédentes depuis 1981 n'ont cessé de casser l'organisation de la France dont le but inavoué était de constituer de véritables baronnies à la solde des partis politiques. Ainsi naissait notre fameux millefeuille mais beaucoup moins sucré que le gâteau du même nom. La France est un Etat unitaire, vouloir copier les Etats fédéraux (pas du tout à notre portée) est une véritable gageure. Restons simples et efficaces. On y gagnera en matière d'impôts. De fait, il est urgent de se mobiliser.*

*Notre village avec ses habitants fait partie des 33000 communes rurales de notre pays. Au total, nous sommes plus de 22 millions de ruraux à habiter dans ces communes.*

*C'est une force que nous devons mobiliser pour une juste cause : la lutte pour le maintien d'un prix de l'eau raisonnable.*

*Or, il y a aujourd'hui un risque. Celui que les outils qui gèrent notre réseau d'eau soient supprimés au profit d'une organisation plus grosse et moins agile. Si rien n'est fait, une loi, votée en 2015, imposera aux Communes de renoncer à une gestion sobre et efficace garantissant un prix inférieur à ce que les gros réseaux proposent.*

*Pour cela, je vous invite à signer (ou à faire signer) une pétition, initiée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), dont nous sommes membres. En signant ce texte, vous aiderez les Maires à interpeller le Gouvernement et le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) pour réviser le caractère obligatoire du transfert de ces compétences et garantir un mode de gestion qui n'aboutisse pas à confier la gestion à des opérateurs motivés par la seule rentabilité économique et donc au final à une hausse du prix de l'eau. Il en va de même pour l'assainissement.*

*Pour signer la pétition venez me voir en Mairie (le lundi matin ou le mardi après-midi) ou au bureau de mon domicile 11, rue d'Ailloncourt (dans ce cas appelez-moi auparavant au 06.70.48.70.05) ou téléphonez-moi je me rendrai chez vous pour recueillir votre signature. Quelle que soit votre opinion politique ou votre relation avec moi, **pensez d'abord à votre portefeuille !** Je compte sur votre engagement, ensemble on est plus fort.*

**Votre Maire, Bernard GIRE**

Textes & photos de Bernard GIRE sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : [bernard.gire@gmail.com](mailto:bernard.gire@gmail.com)

Permanence en Mairie : le lundi de 8h30 à 12h00 et

le mardi de 14h00 à 17h00

## PREMIER PACS

Le Maire a étrenné le 20 novembre 2017 son premier Pacs de l'année depuis le transfert de cette compétence aux Communes.

Jusqu'au 31 octobre dernier cette procédure était uniquement réservée aux tribunaux d'instance.

Le Maire a pu ainsi officialiser cette union entre Julie Laurence Marie HALLIER et Jean-Baptiste Gaston DEGEORGE qui, comble du bonheur pour notre Maire, sont devenus également nouveaux propriétaires brottais suite à l'achat d'une maison au sein du village.

Le Maire s'est empressé de les féliciter tout en leur demandant de contribuer le plus largement possible à l'augmentation de la population de notre village.



## NOEL DES ENFANTS

Comme chaque année, le Père Noël s'est déplacé dans notre église pour apporter ses cadeaux aux



enfants de notre village.

Il a pris place à côté du sapin et a commencé la distribution de ces derniers. Ensuite la séance photos a permis de conserver le souvenir de cette petite fête pour chaque famille.

Enfin le goûter était offert par l'association « Amicale Brottaise ».



260 m<sup>3</sup>, 30 pour 140 m<sup>3</sup> et 33 pour 30 m<sup>3</sup>

- Coupes de régénération : elles concernent les parcelles 5 pour 240 m<sup>3</sup>, et 6 pour 260 m<sup>3</sup>

Ainsi l'estimation en bois de chauffage (affouage) est de 630 stères pour l'année 2019.

**Décision du Conseil : accord à l'unanimité**

**Vote de la taxe d'affouage 2017/2018 :**

L'état des coupes de bois de chauffage présenté par l'ONF, validé par les garants, est le suivant:

- Futaies affouagères : elles concernent les parcelles 5, 11, 31 et 32 pour 539 m<sup>3</sup> soit environ 700 stères (\*)

- Jeunes peuplements : ils concernent la parcelle 1 à finir. **Il est rappeler que cette parcelle est obligatoire et que nul ne pourra prétendre aux autres parcelles si le lot attribué à celle-ci n'est pas réalisé.**

(\*) estimations

Le Maire a convoqué les garants, pour avis, avant le passage au Conseil de la délibération sur le vote de la taxe.

Le montant proposé par le Maire est de 130,00 €.

**Décision du Conseil : accord à l'unanimité**

**Soutien à la motion de l'AMRF :**

Le Maire a donné lecture du texte concernant la motion (\*) demandant au gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

(\*) le texte de cette motion est à la disposition de tout administré qui en fera la demande.

**Décision du Conseil : accord à l'unanimité**

**Convention fourrière :**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°24/2017 (voir « ENTRE-NOUS n° 14) pour le même objet mais pour laquelle l'adresse était fautive.

La convention, d'une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2018, est conclue entre la Communauté d'Agglomération de Vesoul et la Commune de Brotte-lès-Luxeuil.

Le tarif proposé est de 1 € par an et par habitant.

**Décision du Conseil : accord à l'unanimité**

**Sort du terrain loué au Département :**

Ce terrain situé à l'angle de la RN 57 et de la départementale 71 faisait l'objet d'un contrat de location au rendement ridicule. Aussi le Maire propose de récupérer ce terrain avec 3 options possibles qu'il soumet au Conseil :

- raser les arbustes et transformer ce terrain en prairie

- laisser le terrain en friche

- laisser pousser la forêt primitive en sélectionnant à terme les

Suite page 4

essences les plus exploitables commercialement.

Le Maire fait part au Conseil de son choix pour la troisième solution.

**Décision du Conseil : accord à l'unanimité**

**Compte-rendu du SIED :** Rapporteur Jean COLOMBAIN

La réunion avait pour objet de modifier les statuts du SIED 70 (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département) compte tenu, d'une part, de la représentation nouvelle de la Communauté de Communes du Val Marnaysien au sein du syndicat et, d'autre part, sur certaines dispositions qui sont devenues obsolètes ou caduques en raison de l'évolution du syndicat notamment celles relatives aux énergies renouvelables.

**Point sur l'assainissement :**

**Le contrôle :**

Le Maire indique au Conseil que le contrôle de l'assainissement par le Service d'Assistance Technique (SATE) a eu lieu le 27 septembre à partir de 9h15 (cf. ENTRE-NOUS n° 14). Il ressort de ce contrôle les points suivants :

- les déversoirs fonctionnent correctement. Un clapet ou une grille anti-intrusion devra être placé(e) sur le déversoir situé à proximité de la propriété de Monsieur DELHOTAL (fait depuis)
- les postes de relevage de l'impasse de Breuil et de l'impasse de la Prairie ainsi que les ouvrages de bâchées fonctionnent également correctement
- les contrôles effectués par la Commune sont particulièrement bien exécutés (suivi tous les 4 jours imposé par le Maire)

**Les certificats de conformité :**

La Commune a reçu 63 demandes d'autorisation de raccordement sur 95 habitations (soit 66 %) ce qui laisse penser que l'année 2018 verra les habitations du village entièrement raccordées au réseau. Rappel : la date limite impérative est fixée au 7 février 2019.

Le Maire a délivré 47 certificats. Ces certificats sont délivrés au fur et à mesure de la fin des travaux de raccordement.

**Le transfert à la Communauté de Commune :**

Ce dernier est prévu au 1er janvier 2018.

**Le terrain en bas de la station :**

Le compromis de vente a été signé avec madame et monsieur RODRIGUE-CURRAIS Anne et Emmanuel. L'acte administratif doit être signé avant la fin de l'année si la Communauté de Commune est confirmée dans le transfert de la compétence « Assainissement ».

**Point sur le groupe de travail « Hangar Polyvalent » :**

Le Maire indique au Conseil que la situation financière de la Commune permet largement d'envisager la construction du hangar polyvalent. Le montant de l'investissement est de 80.350,00 € H.T.

Il indique également que le groupe de travail chargé de ce projet a donné son accord à l'unanimité.

*Suite page 5*

## REPAS DES AINES

Deux nouveaux « bébés », Thérèse HOLLMAN et Christian CLEMENT, ont été accueillis par la communauté des aînés de notre village.



Comme chaque année la Deuxième Adjointe au Maire Micheline DIZIAIN et les



Conseillères Elise NOIR, Sylviane CLEMENT, Marie-Josée GRANDJEAN et Bernadette GIRE ont œuvré à la réussite de cette manifestation.

Les cadeaux n'ont pas pu être placés au pied du sapin, le fournisseur ayant subi des déconvenues, ils ont été distribués à domicile.

Après sa prise de parole pour l'accueil des participants, le Maire les a conviés à ne pas avoir mal au coude et à profiter pleinement du festin.

## BILAN 30 MILLIONS D'AMIS

L'action des bénévoles est un véritable succès lorsqu'on sait combien il est difficile de capturer un chat errant, plus ou moins sauvage, et de l'amener chez le vétérinaire pour le faire opérer.

Ainsi au 31 décembre 3 mâles et 7 femelles ont subi une intervention chirurgicale (castration ou ovariectomie + tatouage) en vue de leur stérilisation.

Le Maire a finalement adopté le chat abandonné recueilli par Jocelyne CHAMPLOY (cf. ENTRE-NOUS n° 14) et lui a donné le nom de « Pompon ». Il assure la permanence dans son bureau !

## ETAT-CIVIL

**ARRIVEE :**

Julie HALLIER et Jean Baptiste DEGEORGE le 20 novembre

**DEPART :**

LEBLANC Sonia le 4 décembre

**DECES :**

Roger GIRARDOT le 10 novembre

Il présente le projet en 3D aux membres du Conseil. Il indique, par ailleurs qu'il a obtenu 24.105,00 € de DETR et 12.052,00 € du Département en termes de subvention.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cet investissement. Un seul Conseiller indique que le projet lui semble un peu trop « gros » par rapport à la population de la Commune.

Le Maire indique, par ailleurs, que dans le prolongement de ce bâtiment il envisage de présenter à un prochain Conseil son projet de création d'une aire de jeux pour enfants pour laquelle une subvention à hauteur de 25% pourrait être acquise.

***Décision du Conseil : accord à l'unanimité***

#### **Vente de la balayeuse :**

Cet investissement ne donne pas satisfaction. Il a été acquis le 30 juin 2011 pour un montant H.T de 3.100,16 € auquel il convient de rajouter une adaptation tracteur pour un montant H.T de 499,84 € soit un montant total TTC de 4.186,00 €.

Le Maire propose de vendre cet équipement avant qu'il ne finisse dans un coin inutilisé et rouillé.

***Décision du Conseil : accord à l'unanimité***

#### **Terrain Julien VANNIER :**

Monsieur VANNIER nouveau jeune propriétaire d'une maison au sein de notre village a demandé au Maire si la Commune serait d'accord pour lui céder quelques mètres carrés de terrain afin de disposer d'une surface plus rectangulaire que celle dont il est propriétaire actuellement place de la fontaine

Le Maire a donné son accord de principe sous deux conditions: l'avis positif du Conseil et la prise en charge intégrale des frais de bornage par monsieur VANNIER.

***Décision du Conseil : accord à l'unanimité***

#### **Budget Noël (Enfants et Aînés) :**

Le groupe de travail s'est réuni le lundi 16 octobre à 14h00 en salle de réunion pour établir les budgets.

Il se présentent comme suit:

- pour les Enfants = 600,00 € soit 20,00 € par enfants (cette somme est attribuée aux parents sous forme de carte de réduction à valoir sur achats de jouets au magasin Auchan de Luxeuil). La date des festivités est fixée au 16 décembre.

- pour les Aînés = 1.000,00 €. Cela comprend le repas de fin d'année qui est prévu pour le 10 décembre ainsi qu'un cadeau pour chaque Aîné.

***Décision du Conseil : accord à l'unanimité***

#### **Sort de la maison au 79 bis de la Grande rue :**

Cette maison menace ruine depuis de nombreuses années. Le Maire a été en contact à plusieurs reprises avec le représentant des 14 héritiers et du notaire chargé de la succession auxquels il a indiqué que si

cette maison n'était pas vendue il envisageait de prendre un arrêté de péril . Par lettre datée du 2 octobre le représentant des héritiers demande au Maire si la Commune serait tentée de devenir propriétaire des lieux pour une somme modique.

Vu l'état de cette maison le Conseil propose la somme de 1 euro car si la Commune devient propriétaire cette bâtisse sera détruite.

***Décision du Conseil : accord à l'unanimité***

#### **Création du Comité des Fêtes :**

Le Maire souhaite qu'une association type « Comité des fêtes » soit créée afin de transférer un certain nombre d'activités assurées jusqu'à présent par la Commune (la chasse aux œufs, le 14 juillet, la tenue du bar, le Noël des enfants, le repas de fin d'année des aînés) ou à l'initiative des mamans (le carnaval des enfants et halloween).

Le Maire indique qu'il a contacté les trois Présidents des associations déjà existantes pour leur proposer de reprendre ces activités. En raison de leur spécificité il est apparu rapidement que ce transfert pouvait être difficilement réalisable.

Il indique au Conseil qu'il lancera, auprès de la population, un appel à candidature début 2018 et demande si parmi les Conseillers certains seraient intéressés dès à présent.

***Décision du Conseil : 8 membres se sont portés volontaires (Micheline DIZIAIN, Emilien BEUGNOT, Sylviane CLEMENT, Jean COLOMBAIN, Marie-Josée GRANDJEAN, Bernadette GIRE, Elise NOIR et le Maire)***

#### **Questions diverses :**

##### **Logement de la cure :**

Madame Sonia LEBLANC a donné congé pour le 4 décembre pour le logement du rez-de-chaussée + garage qu'elle occupait. Le montant du loyer est de 339,99 €, les charges de 1,62 €.

« Habitat 70 » est chargé de trouver un nouveau locataire.

*Si une personne du village est intéressée (pour elle-même ou pour une connaissance), elle peut se faire connaître en Mairie.*

##### **Soirée Beaujolais :**

Le bar a été ouvert exceptionnellement pour cette soirée le samedi 18 novembre de 17h à 21h à la salle communale (un verre de beaujolais a été servi avec une assiette apéritive).

\*\*\*\*\*

#### **Séance du 15 décembre 2017 :**

##### **Absente excusée: Bernadette GIRE**

##### **Approbation du règlement d'affouage :**

En préambule Micheline DIZIAIN (adjointe au Maire) souhaite faire une observation. Elle indique que le tirage au sort doit être réalisé à l'heure exacte prévue, aussi bien pour les garants que pour les affouagistes, invoquant le dernier tirage au sort de la campagne précédente qui n'aurait pas respecté cette disposition. Le Maire prend acte

de cette observation afin d'éviter toute suspicion.

Ensuite, le Maire donne lecture du règlement d'affouage pour la campagne 2017/2018 concernant les parcelles 1, 5, 11, 31 et 32.

**Décision du Conseil :** accord à l'unanimité

*Il est rappelé que les lots de la parcelle 1 sont des lots obligatoires de nettoyage. Tout lot non réalisé ou réalisé partiellement a pour conséquence pour l'affouagiste de ne pas pouvoir bénéficier des lots des parcelles suivantes. De plus cela constitue, d'une part, un manque de respect pour les autres affouagistes et, d'autre part, un manque de respect pour la forêt car sans ce nettoyage les arbres à fort potentiel marchand ne peuvent se développer normalement. Merci d'avance aux affouagistes.*

#### Hangar polyvalent :

Le Maire présente au Conseil le devis de la Selarl d'Architecture pour un montant de 800,00 € H.T couvrant les frais de déplacement, le relevé des cotes, la réalisation des plans, la proposition d'un avant projet avec vues en 3D ainsi que l'estimation des travaux.

Il demande au Conseil d'accepter ce devis et de l'autoriser à le signer.

**Décision du Conseil :** accord à l'unanimité

#### Modification des statuts de la Com/Com :

Le Maire indique au Conseil qu'il n'ose plus compter le nombre de modification de statuts depuis la création des Com/com ! Cependant celle-ci, si elle est adoptée majoritairement par toutes les communes, est une excellente nouvelle puisque la compétence « Assainissement » redevient facultative et la Commune garde ainsi la maîtrise de cette activité dont les conséquences financières sont loin d'être neutres.

Le Maire propose au Conseil de voter cette modification.

**Décision du Conseil :** accord à l'unanimité

#### Aménagement foncier :

Le Maire rappelle les discussions passées sur ce projet et la prise de contact du Premier Adjoint au Maire, Nicolas MORENS, avec le Conseil Départemental.

Il convient donc de le recontacter dès à présent car la procédure est particulièrement longue (plusieurs années) pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement foncier sur notre Commune.

**Décision du Conseil :** accord à l'unanimité

#### Décision modificative au budget principal :

Il convient de prévoir pour l'éclairage public complémentaire (3 nouveaux candélabres) une augmentation de 6.000,00 €; en contrepartie le budget Matériel sera diminué d'autant puisqu'aucun investissement n'a été réalisé sur ce poste.

Par ailleurs le budget « URSSAF » est insuffisant pour un montant de 25,00 € ainsi que le budget « Ecoles » pour 60,00 €. La contrepartie sera prélevée sur le budget « Entretien des bâtiments » excédentaire.

**Décision du Conseil :** accord à l'unanimité

#### Transfert du budget assainissement au budget principal:

Le Maire rappelle les discussions concernant le transfert de ce budget et les raisons qui le motive. Aussi, il propose de procéder au 31 décembre à la clôture de celui-ci, de transférer les résultats et de réintégrer l'actif et le passif au budget principal.

Cela permettra, entre autres de récupérer plus de 160.000,00 € de FCTVA.

**Décision du Conseil :** accord à l'unanimité

#### Don de l'Association St Martin :

Cette dernière a fait un don de 2.000,00 € à la Commune pour aider celle-ci dans la rénovation du chauffage de l'église dont le budget est de 4.698,19 € TTC. Cette dépense sera répartie sur les trois Communes (Brotte = 11/20, Betoncourt = 5/20 et Visoncourt = 4/20)

Le Maire demande au Conseil d'accepter ce don.

**Décision du Conseil :** accord à l'unanimité

#### Redevance Assainissement :

Le Maire propose de pratiquer les mêmes conditions tarifaires que l'année précédente. A savoir 102,00 € de forfait par abonnement payable pour moitié en mai et pour moitié en novembre et le prix du m<sup>3</sup> à 1,71 €

**Décision du Conseil :** accord à l'unanimité

#### Adhésion au service de Médecine de prévention du centre de gestion :

Le Maire précise que toute collectivité doit disposer d'un service de médecine préventive mais qu'il est préférable de signer une convention avec le Centre de Gestion en termes de coût. Il demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

**Décision du Conseil :** accord à l'unanimité

#### Compte rendu du SIEB : rapporteur Micheline DIZIAIN

Pour l'essentiel, la réception de la station a eu lieu le 25 août.

Les tarifs de l'eau sont de 1,20 € le m<sup>3</sup> jusqu'à 120 m<sup>3</sup> consommés, puis 1,01 € de 121 à 240 m<sup>3</sup> et 0,92 € au-delà. La taxe pollution est de 0,29 €.

Le contrôle des bornes incendie doit avoir lieu tous les 3 ans.

#### Questions diverses :

##### Le bar :

La dernière ouverture pour le Beaujolais dégage un excédent de 144,52 € pour une recette de 397,74 €

##### Le terrain de la STEP :

Le Maire indique au Conseil qu'après réflexion il conviendrait de vendre ce terrain en deux parties dont l'une constructible au prix de 13.000,00 € avec une TVA à 20% et l'autre inconstructible pour 27.000,00 € avec une TVA à 10%. L'acte administratif sera signée par Micheline DIZIAIN Adjointe au Maire.

**Décision du Conseil :** accord à l'unanimité